

## RENARD Léon [Ille-et-Vilaine]

*Alain Prigent*

**Né le 13 septembre 1917 et mort le 24 décembre 1993 à Rennes (Ille-et-Vilaine) ; cheminot ; militant communiste ; condamné à mort le 11 juin 1946 par la Cour de Justice de Rennes pour trahison.**

Léon Renard était le fils d'un cultivateur et d'une repasseuse. Cheminot au dépôt de Rennes, serrurier de métier, il travailla au dépôt de Saint-Brieuc d'octobre 1941 à juillet 1942. Il adhéra au PC clandestin à Rennes en janvier 1941. Il allait fréquemment en mission à Paris où il récupérait le matériel du comité central, au café *Les Amis du Nord*. Il avait de fréquents rendez-vous à Brest où *La Bretagne, ouvrière paysanne et maritime* clandestine était imprimée. Il participa à la manifestation du 17 juin 1942 à Rennes pour marquer l'anniversaire du bombardement de 1940. Le 14 juillet 1942, il assista à l'envol raté d'un ballon montgolfière envoyé au-dessus de la ville de Rennes avec un drapeau tricolore. En octobre 1942, il était responsable du triangle de direction du PC clandestin des cheminots rennais. Il passa dans l'illégalité après l'instauration du STO.

Arrivé à Saint-Brieuc en novembre 1942, Léon Renard prit la direction de la région du PC des Côtes-du-Nord en relation avec [André Cavelan](#), inter-cadres qui lui proposa cette fonction, et avec Marcel, [René Poirot](#). Il connaissait Jean Jounaud, Antoine, de longue date. Responsable politique régional des Côtes-du-Nord pour le PC clandestin en 1942 après le départ de [Pierre Le Quéinec](#), Antoine fut démis de ces fonctions en novembre 1942.

Léon Renard participa à l'attentat contre le local de la Francisque le 4 janvier 1943 à Saint-Brieuc. Lors de son procès il nia avoir dirigé l'exécution d'Antoine en janvier 1943 dont le corps fut retrouvé aux Chatelets en Ploufragan. En février 1943 les réseaux du PC clandestin de Loire-inférieure (Loire-Atlantique) furent décimés par la répression. Renard fut envoyé à Nantes. Il fut remplacé dans les Côtes-du-Nord par Louis Pichouron\*. Il fut en contact avec [James Rougier](#), responsable du PC clandestin, arrêté, retourné puis relâché par la police. Logé chez Louis Choimet\*, de mars à juillet 1943, il reprit contact avec un cheminot briochin passé dans la clandestinité, [Marcel Lerbret](#). Il fut arrêté avec celui-ci, Pierre Legendre, et Pierre Levant en gare de Chantenay le 10 juillet 1943. Ces arrestations furent faites par les inspecteurs de la brigade spéciale d'Angers sur indication de la SIPO de Nantes (Sûreté allemande). Après avoir subi un interrogatoire très dur, il donna les noms de toute l'organisation clandestine dans l'Ouest. Vingt-deux arrestations furent faites dans la ville de Nantes. Après son arrestation, Renard, retourné, ne fut pas incarcéré, il continua à contacter les militants clandestins, tout en étant suivi par les inspecteurs. Après avoir repris contact avec Régas, planque d'[Auguste Delaune](#) au Mans, il aida la police à tendre un guet-apens. Le 27 juillet 1943, la police abattit Auguste Delaune et [Jean Fresnel](#) et procéda à l'arrestation de [Marie Follézu](#) et de Charles Mahé. En août 1943, il fut conduit à Saint-Brieuc où il aida les inspecteurs de la SPAC (Section de protection anticommuniste) à arrêter une cinquantaine de militants. Il accompagna la police dans une dizaine de localité : il fut reconnu par les militants qui survécurent à la déportation. Cette répression permit au SRMAN (services de répression des menées antinationales) de démanteler le PC clandestin dans les départements bretons et des pays de Loire.

Léon Renard repartit avec la SPAC à Paris en septembre 1943. Il travailla ensuite à Decize chez Thomson dans la Nièvre puis chez Renault à Issy-les-Moulineaux. Arrêté en décembre 1945 à Clamart, il fit des aveux partiels le 15 décembre puis des aveux généraux le 22 janvier 1946. Il reconnut en particulier avoir consenti à organiser un guet-apens à la demande de la police pour faire tomber Fresnel et Delaune.

Son procès au printemps 1946 eut un très grand retentissement dans l'Ouest. Renard fut

condamné à mort le 11 juin 1946 par la Cour de Justice de Rennes. Sa peine fut commuée en travaux à perpétuité le 24 octobre 1946 par décision du Président du Conseil, Robert Bidault. Sa peine fut réduite à 15 ans d'emprisonnement en juillet 1952. Il fit une demande de liberté conditionnelle le 8 avril 1953 alors qu'il était incarcéré à la maison d'arrêt de Eysses (Lot-et-Garonne).

[Pierre Geffroy](#), secrétaire de l'UD CGT d'Ille-et-Vilaine, et [Auguste Gillot](#), maire de Saint-Denis, témoignèrent à charge lors du procès de Renard.

Il revint vivre à Rennes où il mourut.

SOURCES : Arch. Dép. Côtes d'Armor, 1043W32, activité du PCF (1940-1944). — Arch. Dép. Ille-et-Vilaine, 213W68, dossier de la Cour de Justice de Rennes, Procès Léon Renard, juin 1946. — *L'Aube Nouvelle*, hebdomadaire de la fédération des Côtes-du-Nord du PCF (1945-1951). — Jean-Pierre Besse, Thomas Pouty, *Les fusillés. Répression et exécutions pendant l'Occupation (1940-1944)*, L'Atelier, 2005. — Christian Bougeard, *Le choc de la deuxième guerre mondiale dans les Côtes-du-Nord*, thèse de doctorat d'Etat, Rennes II, 1986. — Jean Le Jeune, *Itinéraire d'un ouvrier breton*, chez l'auteur, 2002. — Louis Pichouron, *Mémoire d'un partisan Breton*, Presses universitaires de Bretagne, 1969. — Alain Prigent, *Histoire des communistes des Côtes-du-Nord (1920-1945)*, Saint-Brieuc, 2000. — Alain Prigent, *La SPAC contre le PCF clandestin*, Les Cahiers de la Résistance Populaire dans les Côtes-du-Nord, N° 6/7, 1998. — Témoignages recueillis de François Jégou, Gustave Marzin, Georges Félin, Yves Grégoire, Amédée Le Guen.

---

Pour citer cet article :

<https://maitron.fr/spip.php?article144932>, notice RENARD Léon [Ille-et-Vilaine] par Alain Prigent, version mise en ligne le 11 février 2013, dernière modification le 10 mai 2023.

---

2007-2024 © Copyright Maitron - Tous droits réservés || Maitron - Campus Condorcet - Bât. Recherche Sud - 5 Cours des Humanités - 93322 Aubervilliers Cedex